

Loi 54 - Entame hors tour face visible

L'entame hors tour (le **joueur à la droite** du déclarant a entamé **face visible** !) est une situation très technique bien réglementée par la **Loi 54** du code international de bridge révision 2017. Comme pour toute autre irrégularité, il faut respecter la **règle d'or absolue** :

→ **Dès qu'il y une irrégularité ou une infraction constatée, il faut appeler l'arbitre.**

Voici la marche à suivre étape par étape selon la procédure officielle :

- Le premier réflexe : L'arrêt de jeu dès que vous réalisez que l'entame n'est pas faite par le bon joueur. Vous ne touchez à rien, la carte entamée par erreur doit rester **face visible** sur la table et il ne faut jamais la remettre dans son jeu avant que l'**arbitre** n'ait été appelé et se soit prononcé sur les conséquences de cette infraction.
- L'arbitre doit alors procéder comme suit :
 - a) Il demande au joueur fautif s'il a entamé (hors tour) sur instruction de l'adversaire (déclarant ou mort présumé). Si tel était le cas, La **Loi 47.E** s'applique : l'entame hors tour ne peut être acceptée par l'adversaire de gauche et elle est tout simplement retirée sans autre conséquence ou pénalité. L'entameur hors tour n'est donc plus 'fautif' et il peut remettre son entame irrégulière dans son jeu. L'arbitre devra alors mentionner au camp du déclarant que la carte entamée devient une information non autorisée pour leur camp.
 - b) Si le joueur a entamé hors tour de sa propre initiative, l'arbitre doit expliquer au déclarant quelles sont les options (telles que spécifiées par la **Loi 54**) dont il dispose. Le déclarant peut choisir entre les trois options spécifiées dans le code international de bridge qui lui sont confirmées par l'arbitre :
 1. **Accepter** l'entame et **devenir le mort** (**Loi 54.A**) : Le déclarant décide que cette carte entamée lui convient. Dans ce cas, il devient le mort et il étale son jeu. Son partenaire devient le déclarant, et le jeu continue normalement dans le sens horlogique habituel.
Attention ! Si le déclarant peut avoir vu une ou plusieurs cartes du mort, il doit accepter l'entame et rester déclarant (**Loi 54.C**).
 2. **Accepter** l'entame et **rester déclarant** (**Loi 54.B**) : Le déclarant accepte la carte et le jeu continue dans le sens horlogique habituel c'est-à-dire que la deuxième carte de la levée est jouée de la **main du déclarant** et le mort étale son jeu conformément à la **Loi 41** (dès que l'entame est rendue face visible).

3. **Refuser** l'entame (**Loi.54.D**): l'entame irrégulière devient dans ce cas une **carte pénalisée principale** et la **Loi 50.D** s'applique. C'est alors à l'entameur '**légal**' d'entamer, mais attention ... le déclarant peut le soumettre aux **restrictions d'attaque** prévues et spécifiées dans cette Loi. **Deux** possibilités pour le déclarant :

- Soit demander à l'entameur légal, soit lui interdire d'entamer dans la couleur de la carte pénalisée. Dans ce cas, la carte n'est alors plus pénalisée (**Loi 50.D.2.a**). Elle est reprise dans la main du joueur fautif mais elle reste une **information non autorisée** pour le partenaire.
- Soit ne pas exiger ni interdire une attaque : dans ce cas, il laisse le libre choix de l'entame à l'entameur légal mais, par contre, la carte pénalisée doit alors rester sur la table et être jouée à la première occasion qui se présentera : attaquer, fournir, défausser ou couper.

Insistons sur les **trois points** suivants :

- a) Si le déclarant peut avoir vu une ou plusieurs cartes du mort (à l'exception des cartes exposées pendant les annonces - Loi 24) - celui-ci, par exemple, a déjà commencé à étaler son jeu - il est alors obligé d'accepter l'entame hors tour irrégulière et de rester le déclarant (**Loi 54.C**)
- b) Si le déclarant a lui-même étalé son jeu ou montré ne fût-ce qu'une seule carte, il doit devenir le mort et faire jouer son partenaire (**Loi 54.A**).
- c) Lorsque l'entame est acceptée, le sens horlogique du jeu est toujours maintenu (**Loi 54.B.1**). La deuxième carte de la levée est toujours jouée de la main du **déclarant**.

Recommandations : Entamez **TOUJOURS face cachée** :

1. Cela vous évitera les lourdes et dures conséquences de l'entame hors tour face visible définies ci-avant.
2. Cela donnera une période de clarification plus longue et donnera le temps au camp du déclarant de rectifier une éventuelle mauvaise explication donnée lors d'une alerte d'enchère.
3. L'arbitre pourra permettre à l'entameur fautif de reprendre son entame face **cachée** (**Loi 41.A et 47.A**).

Encore trois petits commentaires additionnels :

1. Si le **partenaire** de l'entameur hors tour avait de son côté entamé en même temps face cachée, l'arbitre exige qu'il reprenne cette entame face cachée (préambule de la **Loi 54**).
2. Si le **partenaire** de l'entameur hors tour avait de son côté entamé en même temps face **visible**, nous nous retrouvons avec deux jeux ou attaques simultanés et deux cartes exposées. Dans cette hypothèse, la **Loi 58** qui traite des jeux ou attaques simultanés vient compléter la procédure réglementaire définie dans les **Lois 50 et 54** du Code :
 - a) L'arbitre (qui, bien sûr, a été appelé) doit identifier qui est le bon entameur. C'est évidemment le joueur situé à la gauche du déclarant.
 - b) La carte du bon entameur est maintenue et devient l'entame officielle (**Loi 58**). Elle reste sur la table et le jeu se poursuit dans le sens horlogique habituel.
 - c) L'entame du mauvais entameur est considérée comme 'consécutive' et hors tour. Sa carte devient immédiatement une **Carte Pénalisée Principale** soumise à la **Loi 50.D**.
3. Si un joueur du camp du déclarant tente d'entamer (cas relativement rare), c'est la **Loi 24** qui s'applique. Comme le joueur fautif devient le déclarant ou le mort, la carte est simplement reprise dans le jeu du joueur fautif.

Note :

1. Le traitement complet et les règles applicables derrière une carte pénalisée, qu'elle soit secondaire ou principale, seront traités dans un prochain article.
2. Les règles définies dans cet article ne sont pas exactement les mêmes lorsque l'on joue **derrière écrans**. Comme les écrans ne sont pas utilisés dans notre club, nous n'avons pas développé ce sujet dans ce petit résumé de la réglementation.